



**Pour faire avancer la mise
en sécurité sociale des salariés,
se battre sur les évolutions réelles
plutôt que pour ou contre un slogan**

Mise en perspective du débat
sur le « revenu de base »

Michaël Zemmour

Le débat sur le revenu universel connaît une certaine vivacité. Il est nourri par de nombreux spécialistes, partisans ou opposants, et ce débat semble potentiellement infini dans la mesure où le revenu universel connaissant des définitions différentes et contradictoires, il est fort difficile de savoir ce dont on parle.

La présente contribution n'entend pas ajouter une pierre au débat sur le revenu universel lui-même, mais montrer, prudemment, que ce débat, dans les termes où il est posé, présente davantage les caractéristiques d'une diversion que celles d'un champ de bataille sur lequel il serait urgent de prendre position. En revanche, il est possible de prendre

appui sur le projet de revenu universel pour revendiquer des évolutions rapides du système social actuel.

Derrière cette expression commune se cachent des projets divers, parfois contradictoires. Si ce débat reflète des évolutions sociales et des aspirations réelles (garantie de revenu, droit à l'emploi, réduction du temps de travail, autonomie), il semble aussi être l'occasion d'une forme de diversion autour d'un simple slogan, alors qu'on peut douter de sa mise en œuvre prochaine (partie 1).

Pourtant, ce débat est porteur d'enjeux idéologiques structurants autour des droits sociaux, de la lutte contre le chô-

mage et la précarité et du salaire. Par certains aspects, l'idéologie qui sous-tend le revenu de base peut apparaître en contradiction avec la double dynamique historique de mise en sécurité sociale des travailleurs et la réduction du temps de travail (partie 2).

Pour ne pas se laisser fasciner par un terme mal défini, ou céder à la diversion d'un débat «pour ou contre», nous proposons de souligner les éléments structurants qu'ont en commun les horizons de la mise en sécurité sociale (et notamment du projet CGT de *Nouveau statut du travail salarié*) et les aspirations des promoteurs du revenu de base (partie 3).

Le revenu de base n'aura pas lieu

En tout cas, pas tout de suite... Par bien des aspects, le débat sur le revenu de base rappelle celui sur la «flexicurité» qui avait marqué la campagne présidentielle de 2007. En effet, ce qui est au centre du débat, c'est une expression, un mot, plus qu'un dispositif précis.

Pour ne donner qu'une idée de son indéfinition : selon les versions sont envisagés des montants variant de 500 à 1500 € ; certains envisagent le redéploiement de budgets sociaux existants, tandis que d'autres envisagent une augmentation substantielle du niveau des dépenses sociales (et donc des «prélèvements obligatoires») ; enfin, les projets divergent selon qu'ils recommandent de substituer le revenu de base à tout ou partie des dispositifs existants (chômage, assurance maladie, salaire minimum...).

Il va sans dire que selon la réponse à chacun de ces aspects, cela n'a rien à voir : un abandon du système d'assurance chômage – et comme l'avancent certains, du système d'assurance mala-

die – remplacé par un revenu minimal, constituerait un démantèlement fort de l'État social, et un dégagement complet pour les entreprises de leur responsabilité sociale. À l'inverse, un revenu à 1500 € pour tous les individus, sans remise en cause des dispositifs existants (maladie, retraite, dépendance, voire chômage) serait une avancée considérable qui n'a rien de techniquement impossible, mais qu'on a du mal à envisager sans une modification considérable du rapport de force social, à la fois national et international.

Du fait de cette définition flottante, par bien des aspects, le «revenu de base» semble être davantage un slogan qu'un projet de réforme, un thème, ayant pour fonction d'occuper le terrain du débat social et pour effet de désorienter le débat, notamment en organisant la confusion entre aspirations progressistes bien réelles et sincères et une feuille de route ultra-libérale qui ne l'est pas moins. Par ailleurs, l'observation des

changements récents et anciens montrent qu'en matière d'évolutions – même très substantielles – de l'État social, les réformes incrémentielles sont plus fréquentes et probables que les «big bangs» (passer par-dessus bord un système existant, pour mettre en place un système unifié et unique). Or, le revenu de base est très souvent présenté comme une réforme de rupture qui pourrait être mise en œuvre un jour prochain. Il apparaît peu réaliste de le considérer comme tel (pour des raisons davantage politiques qu'économiques)⁽¹⁾.

Il y a donc quelque chose d'artificiel au fait que chacun soit sommé de prendre position sur ce débat, «pour ou contre», comme s'il s'agissait de réagir à un texte de loi en cours d'élaboration, ce qui n'est pas et ne sera pas le cas dans un avenir prochain. Dans le même temps, des sujets déjà à l'agenda, dans les champs des politiques sociales et de l'emploi (32 heures, indemnisation du chômage, minima sociaux, services publics, envi-

(1) Qu'on songe simplement à deux grands thèmes qui ont fait l'objet des débats à la veille des élections récentes présidentielles (la «flexicurité», la «révolution fiscale»)... Ces deux thèmes ont davantage eu pour effet d'organiser le débat idéologique que de préparer des réformes rapidement mises en œuvre. Dans la mesure où le «revenu de base» constituerait une réforme sans doute plus importante par son ampleur que la réforme fiscale, il est peu probable qu'une telle évolution survienne sans une mobilisation politique et sociale extrêmement forte.

ronnement/travail et santé, assurance maladie, dépendance, intermittence, retraite...) ont parfois moins d'écho. Or, ils mériteraient largement une intervention urgente, pour contrer les attaques et préfigurer des progrès possibles.

En tant qu'horizon de débat, en revanche, la thématique du «revenu de base» est susceptible de produire des effets idéologiques en pesant sur l'orientation générale des politiques futures (comme en ont produit précédemment

les débats sur la flexicurité ou sur une «révolution fiscale»). À ce titre, il est difficile de tout à fait négliger ce sujet, du fait même de la place qu'il occupe, sinon dans l'opinion, au moins dans les cercles militants, et les médias.

Les enjeux idéologiques du débat : revenu universel ou réduction du temps de travail et mise en sécurité sociale ? (2)

Le revenu de base se propose comme une réponse au constat d'une insuffisance criante de l'emploi (qui se manifeste aujourd'hui par la persistance d'un chômage de masse et d'une croissance atone), une légitime révolte contre la privation de revenus suffisants, la stigmatisation d'une part croissante de la

population, la volonté de valoriser des activités sociales en dehors de l'emploi (notamment le travail non salarié sous toutes ses formes). Pourtant, au cours du XX^e siècle, les conquêtes sociales pour répondre à ces enjeux se sont faites suivant d'autres lignes que celles du «revenu universel» : la réduction et le

partage du travail (social et domestique) d'une part et la mise en sécurité sociale d'autre part. D'une certaine manière, le revenu de base se pose comme une stratégie alternative à ces orientations, tandis que les orientations de la CGT sont tournées vers la poursuite et l'actualisation de ce programme.

Pas de travail pour tout le monde, ou une réduction du temps de travail, et du travail pour tous ?

Le revenu de base reprend à son compte l'idée qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura plus jamais du travail pour tout le monde, notamment parce qu'une partie de la population serait «trop peu productive». Il conviendrait donc de ne plus entretenir la fiction d'un retour au plein emploi et de dissocier en partie activité professionnelle et revenu⁽³⁾.

Il faut concéder ce point que si le plein emploi est souhaitable, on ne peut renvoyer à court terme les ménages sans ressources suffisantes à ce seul horizon, et que des réponses immédiates sont indispensables. Dans le même temps, le projet de revenu de base ouvre également la perspective d'une participation à l'activité sociale, ou d'un travail libéré du rapport marchand et de subordination que suppose le travail salarié.

Ce faisant, ce projet pose les bases d'une société structurellement duale dans laquelle une fraction plus ou moins importante de la société détient le monopole des activités lucratives. Dit autrement, une fois le revenu universel distribué (et financé), la question de la subsistance minimale serait résolue et que règne le libéralisme total dans les relations entre employeurs et salariés. Les partisans du revenu de base portent l'idée que celui-ci constituerait une reconnaissance économique d'activités socialement utiles (bénévolat, participation sociale, travail domestique). Mais, tant que cette reconnaissance ne prend que la forme d'un revenu «de base» et non d'un salaire et d'une carrière, il s'agit là d'une reconnaissance secondaire par

rapport à ceux dont l'activité économique justifierait une rémunération plus élevée.

Dans une perspective très différente, l'assurance chômage, par son fonctionnement actuel et malgré d'importants glissements successifs, matérialise le fait que les chômeurs-ses sont des travailleurs-euses privés d'emploi, que cette responsabilité est collective et ne saurait incomber aux chômeurs-ses qui par leurs caractéristiques personnelles ou leur comportement en porteraient la responsabilité. Dans son principe, l'indemnisation du chômage constitue une socialisation d'une partie du salaire entre les travailleuses-eurs en emploi et ceux que le sort et l'organisation économique ont malgré eux privé d'emploi. En substituant à cette indemnisation

(2) On trouvera des arguments proches de ceux défendus ici dans un texte de M. Husson de 2011 (<http://alencontre.org/economie/droit-a-l%E2%80%99emploi-ou-revenu-universel.html>).

(3) Ce constat de «la fin du travail» est contestable et contesté. Comme le montre Michel Husson son intervention citée précédemment, l'évolution technologique et les gains de productivité n'ont pas nécessairement pour conséquence le chômage, tout dépend de l'organisation sociale du travail et de la production : ils peuvent également se traduire par une augmentation du niveau de vie ou une réduction du temps de travail et des créations d'emploi.

une simple garantie de revenu ⁽⁴⁾, n'abandonne-t-on pas le principe d'un droit au travail ⁽⁵⁾? Et par conséquent ne court-on pas le risque de légitimer l'accroissement des inégalités entre ceux qui seraient considérés comme les productifs et ceux qu'on aurait renoncé à intégrer au travail social rémunéré? Dans un article de 2000, Anne Eydoux et Rachel Silvera ⁽⁶⁾ insistaient d'ailleurs sur le fait que le revenu de base ressemblait par bien des aspects au dispositif de salaire familial (le modèle d'une prestation sociale pour les mères au foyer) qui, tout en offrant une valorisation économique minimale aux mères au foyer, les écarte durablement de l'emploi, et renforcerait d'autant la division genrée de l'activité économique et sociale. Par bien des aspects, cette dynamique est déjà engagée par la persistance d'un chômage de masse et de longue durée, et on

ne peut pas dire, loin de là, que cette évolution procède du seul projet de revenu de base. Mais face à ce glissement, deux perspectives peuvent être tracées :

- Confier au seul « marché du travail » – c'est à dire aux employeurs – la répartition du temps travail en institutionnalisant le partage subi du travail : on vous garantit un revenu, mais pas l'emploi ;
- Réduire et organiser socialement le temps de travail ⁽⁷⁾, par une régulation de la durée légale et réelle du temps de travail, de la durée de cotisation et de l'âge de départ à la retraite, en considérant que non seulement le maintien de revenu, mais également la participation à l'activité économique doivent être reconnus à tous (en principe et en fait).

Bien sûr, cet argument n'épuise pas le débat : on ne peut écarter la considéra-

tion qu'un revenu de 1000 € vaut mieux qu'une indemnité chômage de 800 €, même si celle-ci reconnaît une responsabilité sociale qu'ignore celui-là.

Enfin, il y a un débat sur le fait de savoir si un revenu de base augmenterait ou diminuerait le pouvoir de négociation des salariés. La réponse n'est pas évidente, mais on peut remarquer que dans la mesure où il diminuerait la protection contre le chômage pour les salariés rémunérés au-dessus du salaire médian (le revenu de base est généralement d'un montant inférieur à l'indemnité chômage des salariés au-dessus du salaire médian), le risque financier lié à la perte d'emploi se trouverait accru pour les salariés concernés, diminuant d'autant leur pouvoir de négociation (en emploi, ou dans la recherche d'un emploi).

Droit au revenu ou mise en sécurité sociale ?

Une réflexion similaire peut être appliquée selon les versions aux autres pans de l'État social dont le dessein est davantage la mise en sécurité sociale que le droit au revenu : l'assurance maladie matérialise la responsabilité de la société dans l'accès aux soins ; la branche famille socialise le « coût économique » des familles nombreuses ; les services publics garantissent un droit à la santé, à l'éducation, au transport, à la sécurité... ; le droit du travail et le salaire minimum organisent les protections pour les salariés et la garantie d'un revenu décent.

Or, plusieurs versions du revenu universel entendent démanteler toute ou par-

tie de ces protections pour leur substituer un revenu de base. En clair, soit le rapport de force social se transforme considérablement, permettant le financement du revenu de base en conservant toutes les protections existantes – mais avec un tel rapport de force, il serait aussi possible de faire advenir d'autres revendications, comme un droit au salaire pour tous au sein d'un nouveau statut du travail salarié –, soit comme le pointe Denis Clerc, à rapport de force constant, le financement du revenu de base se fait par le démantèlement d'autres protections ⁽⁸⁾. C'est ce qu'Askenazy ⁽⁹⁾ a appelé le risque d'un revenu universel « pour solde de tout compte ».

Cet argument est important. En effet, la dynamique historique de développement de l'État social a consisté en la régulation légale des rapports entre employeurs et employés, et en la mise en sécurité sociale des travailleurs. La mise en sécurité sociale comme projet de société n'est jamais achevée, mais elle repose sur la reconnaissance progressive de responsabilités sociales pour prendre en charge de nombreuses situations de l'existence (chômage, maladie, vieillesse, famille, éducation, dépendance, études, logement...). L'histoire et la dynamique de l'extension de la protection sociale reposent sur le combat pour cette reconnaissance. L'employeur doit aussi assu-

(4) Cela n'est pas toujours dit explicitement, mais dans la plupart des scénarios, le revenu de base viendrait se substituer à l'assurance chômage. Selon les montants retenus, cela constituerait une amélioration substantielle pour les chômeurs relevant aujourd'hui des minima sociaux, mais une dégradation pour une part conséquente des chômeurs relevant de l'assurance chômage, dont le salaire de référence est supérieur ou égal au salaire médian. Cela diminuerait également la protection pour toutes celles et ceux qui sont en emploi mais sur qui la menace d'un épisode de chômage pèse sur les conditions de travail.

(5) Mentionnons ici les objections de B. Friot qui à la fois opposé au revenu de base et au droit à l'emploi, préfère revendiquer un « droit au salaire à vie » et l'abolition de l'emploi comme rapport de subordination, seule, selon lui, voie pour la libération du travail. Ces thèses sont développées dans ses derniers ouvrages.

(6) Anne Eydoux et Rachel Silvera (2000), « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas à ne pas franchir », dans Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, Le bel avenir du contrat de travail, Syros.

(7) Il ne s'agit pas de dire *a priori* que la quantité totale d'emploi est fixe ou aurait atteint un plafond. Une politique de plein emploi peut tout à fait conduire à augmenter le volume total d'emploi (par exemple en augmentant la fourniture de services publics, etc.).

(8) http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2155.

(9) Argument développé au cours d'un débat sur France Culture :

<http://www.franceculture.fr/emissions/l-economie-en-questions/faut-il-experimenter-le-revenu-universel>

rer au salarié les moyens de vivre décemment (c'est la motivation du salaire minimum et de la limitation du recours au temps partiel).

Aussi, une réforme qui mettrait en place un dispositif qui consisterait un revenu «pour solde de tout compte» serait une

rupture importante avec cette dynamique historique. Elle signifierait que la société n'a pas à se soucier de fournir à certains du travail, la santé, l'éducation (selon les versions), une fois qu'elle s'est acquittée de la garantie d'un revenu qui permet la participation à la vie sociale

(et au marché). Elle pourrait également signifier une dérégulation totale de la relation d'emploi (plus de salaire minimum, de protection du licenciement, etc.), toutes ces fonctions de protection étant désormais assumées par le revenu de base.

Quel revenu de base ? La question du progrès social

Ces deux objections n'épuisent pas le débat, tant il est vrai que les versions diffèrent. En conservant l'ensemble des protections existantes, il va sans dire que la garantie d'un revenu substantiellement plus élevé que les minima sociaux actuels constituerait un progrès substantiel pour ceux qui n'ont aujourd'hui que ces minima pour vivre ; son automaticité serait également un élément important de l'accès aux droits. De plus, il ne faut pas sous-estimer le fait qu'un tel disposi-

tif pourrait avoir pour effet d'unifier les conditions faites aux salariés et d'offrir une base de revendication commune au plus grand nombre (pour la revalorisation du revenu de base, pour y attacher des droits nouveaux, etc.), alors que la fragmentation et la multiplicité des dispositifs actuels tendent à fragmenter les intérêts et constituent un obstacle à l'émergence de mouvements sociaux d'ampleur.

Mais, à l'inverse, il apparaît tout à fait clair que dans bien des cas (probable-

ment dans la version dominante du revenu de base dans les débats), le projet de revenu de base ne se pose pas comme un droit supplémentaire mais comme un substitut aux dispositifs existants présumés désuets ou inadaptés. Et, dans ce cas, il serait plus qu'imprudent de troquer un revenu minimal contre un droit à la sécurité sociale, aux services publics (et à l'extension de ceux-ci).

Tout pas en avant vaut mieux qu'une douzaine de programmes... ou qu'un pas en arrière

La partie précédente soulève les enjeux idéologiques présents dans le débat. Pour autant, il serait vain de s'inscrire durablement dans un débat «pour ou contre» le revenu de base ou encore «pour quel revenu de base sommes-nous?». Alors que nombre de ses partisans traduisent leur volonté d'une transformation rapide et profonde des rapports sociaux actuels, d'autres sont trop contents d'utiliser ce sujet comme une diversion théorique pour ne pas prendre position sur des enjeux immédiats. Il est par exemple troublant qu'au moment-même où les règles d'indemnisation du chômage ne cessent d'être durcies du fait de l'absence de financement, et où la conditionnalité et le contrôle des chômeurs et ayants droit

de minima sociaux ne cessent d'être renforcés, certains, muets sur ces deux sujets, trouvent urgent de se déclarer pour un revenu de base.

Plutôt que d'accepter trop longuement la diversion que constituent trop souvent les débats sur le revenu de base, ceux-ci devraient être l'occasion de porter un certain nombre de revendications de portée immédiate, qui répondent aux enjeux soulevés, et constitueraient des pas en avant. Au lieu d'alimenter artificiellement la division dans le camp des salariés entre partisans et adversaires du revenu de base (et de laisser se créer des ponts avec les libéraux), ces éléments permettent de remettre les oppositions du débat là où se posent les intérêts de classe : dans la lutte contre la précarité,

la segmentation des droits des salariés, et l'abondement des systèmes sociaux pour répondre à ces enjeux. De quoi parle le revenu de base ? De la pauvreté des personnes sans ressources, de leur stigmatisation, de l'inégale répartition du travail rémunéré, de l'exclusion des jeunes des minima sociaux, etc. Il existe des réponses immédiates à tous ces sujets, qui peuvent être considérées comme des pas en avant, aussi bien dans la mise en sécurité sociale des salariés que dans la version la plus progressiste du revenu de base. Ces points doivent permettre de construire une convergence (une alliance ?) avec certains défenseurs du revenu de base, tout en démasquant à peu de frais les libéraux d'entre eux.

Si vous êtes pour avancer vers un revenu de base, alors vous devriez être d'accord dès aujourd'hui pour...

- **Augmenter rapidement et substantiellement les minima sociaux.**

En effet, aucun des minima sociaux actuels (par exemple 535 € pour le RSA pour une personne seule, 808 € pour l'AAH, 801 € pour le «minimum vieillesse») ne garantit, par son seul niveau, de vivre au-dessus du seuil de pauvreté (1000 €), et encore moins au niveau estimé du budget minimal nécessaire pour participer à la vie sociale (environ 1500 € pour une personne seule⁽¹⁰⁾). Cette revalorisation des minima sociaux doit être accompagnée d'un mouvement de revalorisation du salaire minimum et de l'indemnisation des chômeurs : il ne s'agit pas de substituer un revenu garanti au droit à l'emploi et au salaire, mais de faire en sorte que la privation d'emploi n'ait pas pour conséquence automatique la misère. Ne nous y trompons pas, cela ne revient pas au même de doubler le montant de ces dispositifs que de mettre en place un revenu universel. Une garantie générale de revenu (souhaitable) n'est pas la même chose qu'un revenu universel. Bien que relativement exigeants en termes budgétaires et de volonté politique, ces objectifs peuvent sans nul doute être atteints bien plus rapidement qu'un «big bang» instaurant un revenu de base ;

- **Réintégrer tous les chômeurs dans l'assurance chômage.**

Aujourd'hui, seul un-e chômeur-e sur deux est indemnisé par l'assu-

rance chômage ; l'autre moitié des personnes au chômage ne bénéficie que de dispositifs dits «de solidarité» (ASS, RSA...) d'un montant maximal faible et souvent diminué si l'individu ou le ménage dispose d'autres revenus. La lutte contre la pauvreté et la stigmatisation des chômeurs passe notamment par la réintégration de toutes les personnes au chômage dans le dispositif de l'assurance chômage.

En termes de niveau de vie, la différence n'est pas maigre puisque le montant minimal de l'ARE est d'environ 860 € pour un ancien-ne salarié-e à temps plein tandis que le RSA est de l'ordre de 524 € pour une personne seule ;

- **Mettre fin au critère d'âge pour l'accès aux minima sociaux.**

Les jeunes de moins de 25 sont exclus des minima sociaux et un grand nombre d'entre eux ne bénéficient pas de la couverture chômage (droits insuffisants notamment). Un temps annoncé par le gouvernement comme réponse aux revendications de la jeunesse lors de la mobilisation contre la loi travail, cette réforme relativement peu coûteuse serait un véritable progrès et alignerait la France sur ce qui existe dans de nombreux pays européens ;

- **Individualiser les minima sociaux.**

Contrairement aux revenus du travail ou à la plupart des revenus de remplacement (retraite, chômage...), les minima sociaux sont familialisés, c'est-à-dire calculés sous condition des ressources non

pas de l'individu mais de l'ensemble du ménage. Cela remet fortement en cause l'autonomie économique des individus et crée d'importants chocs de niveau de vie lors de tout changement de situation familiale. Ce système ne reconnaît pas, dans les faits, le droit de chacun à un revenu minimal en son nom propre. Parmi de nombreux effets pervers, un-e bénéficiaire du RSA qui se met en ménage avec un-e salarié-e se voit privé de tout ou partie du bénéfice du RSA ;

- **Mettre fin à la stigmatisation des bénéficiaires.**

Les formalités sont lourdes, les minima sociaux sont délivrés sur la base de dossiers trimestriels, les radiations nombreuses, les contrôles stigmatisants. Les modalités de ces contrôles sont de toute évidence un obstacle important à l'accès aux droits.

L'accompagnement personnalisé de la recherche d'emploi ou de la formation comme le travail social ne nécessitent pas ce type de procédures ;

- **Diminuer la durée légale du travail à 32h.**

- **Lancer un plan d'investissement public et d'embauche dans la fonction publique.**

Vous pouvez compléter la liste...

Pour conclure, si le thème du revenu de base attire tant l'attention, notamment parmi les salariés, c'est parce qu'il semble répondre à la question pressante, laissée depuis trop longtemps sans réponse : quel sera le prochain progrès

(10) Cf. l'enquête sur les «budget de référence» conduite par le CREDOC et l'IRES en 2014 (Alberola, Aldeghi, Math et Concialdi).

social? Quand va-t-on pour un temps cesser de ne défendre que des droits acquis pour en conquérir de nouveaux à un niveau réellement conséquent?

La CGT a construit ses revendications en propre, et il est assez clair que son horizon revendicatif de mise en sécurité sociale des travailleurs n'est pas iden-

tique à l'horizon du revenu de base. Mais une fois ce point clarifié, il existe un très grand nombre de transformations de portée immédiate qui constitueraient sans nul doute un progrès substantiel et non contradictoire avec ces deux horizons. À l'inverse, certains prendront prétexte du revenu de base

comme slogan pour avancer des réformes de régression (démantèlement des protections existantes, restriction de l'assurance chômage, etc.). Porter le débat sur les enjeux concrets des prochaines réformes permettra également de les démasquer.





Derniers numéros parus

Numéro
145 Une charte pour les administrateurs salariés : propositions de la CGT

Numéro
143 La base de données économiques et sociales

Numéro
141 Union bancaire européenne : de quoi s'agit-il ?

Numéro
139 Changer de cap maintenant

Numéro
137 Pour une fiscalité des entreprises favorable à l'emploi et à l'investissement productif

Numéro
146 Rémunération des dirigeants d'entreprise : contre l'iniquité sociale, agir pour une nouvelle efficacité économique

Numéro
144 De quelques aspects et enjeux économiques des 32 h

Numéro
142 Face au risque de déflation, une seule solution : rompre avec l'austérité

Numéro
140 Le taux de marge des entreprises face à l'offensive patronale

Numéro
138 « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » : une logique contestable et contestée
